

VOUS ALLEZ EN MER ?

PEUT-ÊTRE ALLEZ-VOUS RENCONTRER UN

Requin pèlerin



**Participez au recensement des
observations de ce géant inoffensif !**



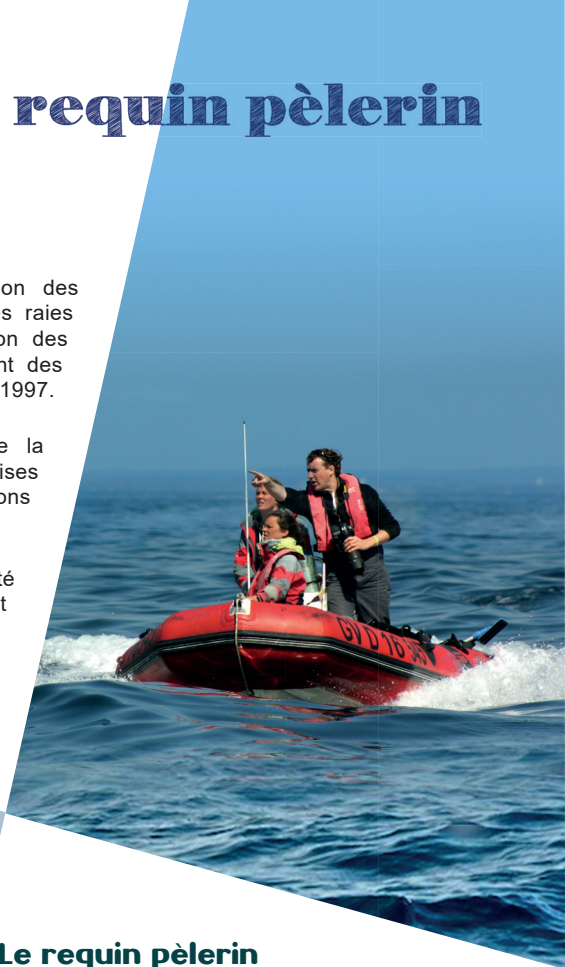
L'APECS et le requin pèlerin

L'APECS

L'Association pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens agit en faveur de la protection des raies et des requins en contribuant à l'amélioration des connaissances scientifiques et en développant des actions d'éducation et de sensibilisation depuis 1997.

Depuis de nombreuses années, elle étudie la présence du requin pèlerin dans les eaux françaises métropolitaines en recensant les observations réalisées par les usagers de la mer.

En Bretagne, secteur particulièrement fréquenté par l'espèce, l'association mène également chaque année une campagne de terrain, en particulier dans l'archipel des Glénan.



Le requin pèlerin

Le requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) est le second plus grand poisson du monde après le requin baleine. Il se nourrit exclusivement de plancton, peut atteindre 12 mètres de long et peser jusqu'à 4 à 5 tonnes ! Cette espèce cosmopolite peut être observée nageant lentement en surface notamment au printemps et en été.

L'exploitation passée de l'espèce pour l'huile de son foie, ses caractéristiques biologiques (maturité sexuelle tardive, faible fécondité, croissance lente, etc.) et les menaces actuelles (captures accidentelles, collisions, pollution, etc.) ont conduit à son inscription sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Le pèlerin est également inscrit sur de nombreuses conventions internationales : UNCLOS, Conventions de Barcelone et de Bern, CITES, OSPAR, CMS. Depuis 2007, il est aussi interdit de le pêcher et de le débarquer en Europe.



Participez au programme de recensement des observations !

En signalant vos observations de requins pélerins, vous nous aidez à mieux connaître l'espèce et contribuez ainsi à sa conservation !

**AYEZ
LE RÉFLEXE,
APPELEZ
IMMÉDIATEMENT
L'APECS !
06 77 59 69 83**



1. Relevez les informations indispensables :

- Lieu de l'observation (position GPS si possible)
- Date
- Heure
- Autres informations intéressantes sur le comportement du requin
- Estimation de la taille de l'individu. Pour vous aider : la longueur totale de l'animal correspond à deux fois la distance séparant l'aileron du dos de l'extrémité de la queue, deux parties que vous pouvez voir dépasser à la surface

2. Appelez l'APECS. Si une équipe de l'association est sur le terrain dans la zone du signalement, elle pourra ainsi se rendre rapidement sur place afin de réaliser des clichés pour la photo-identification et de tenter de poser des balises de suivi par satellite

3. Prenez des photographies de l'aileron dorsal et de la queue (les 2 faces si possible) **en respectant le code de bonne conduite.** Certaines marques constituant des caractères individuels pourront peut-être permettre d'identifier l'animal

4. Saisissez votre observation sur notre formulaire en ligne à votre retour à terre et envoyez-nous par mail vos photos et vidéos :

www.asso-apecs.org



En cas d'échouage ou de capture accidentelle, contactez l'APECS au plus vite.



Code de bonne conduite

Si vous avez la chance de rencontrer un requin pèlerin, pensez à respecter les règles suivantes afin de limiter le dérangement.

Avant de tenter de vous approcher, prenez le temps d'observer à distance le comportement du requin pour pouvoir vous positionner parallèlement à sa trajectoire.

N'imposez jamais votre présence trop longtemps.

En bateau



Limitez votre vitesse à 6 nœuds à la vue d'un aileron

Évitez tout changement brutal de vitesse ou de direction

Mettez votre moteur au point mort si vous êtes à moins de 100 m. Les jet-ski doivent quant à eux se tenir à plus de 500 m



Ne lui coupez pas la route. Si plusieurs bateaux sont présents, ne l'encerclez pas

À la fin de l'observation, quittez tranquillement la zone

Dans l'eau



N'essayez pas de le toucher

Gardez une distance de sécurité de 4 m

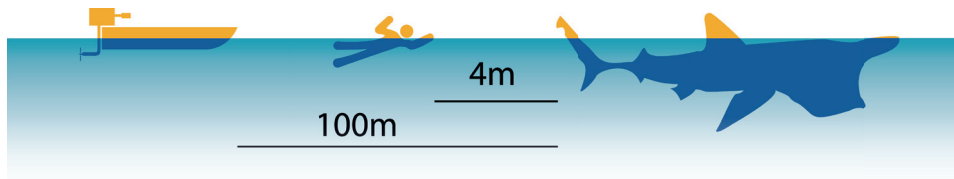
Pas plus de 4 nageurs simultanément devant rester groupés et en surface de préférence



N'utilisez pas de dispositif sous-marin de propulsion

N'utilisez pas de flash

Profitez du spectacle et n'oubliez pas de prendre des photos !



Association Pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens

BP 51151 - 29211 BREST Cedex 1

asso@asso-apecs.org

06 77 59 69 83 - 02 98 05 40 38

www.asso-apecs.org



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT